

Politique Qualité / Sécurité / Social / Environnement / Énergie

La Communauté de Communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime est issue de la fusion au 1^{er} janvier 2017 des Communautés de Communes de la Presqu'île de Crozon et de l'Aulne Maritime. Elle est constituée de dix communes : Argol, Camaret-sur-mer, Crozon, Landévennec, Lanvéoc, Le Faou, Pont-de-Buis-lès-Quimerç'h, Roscanvel, Rosnoën et Telgruc-sur-mer. Les communes membres, afin de mutualiser leurs moyens et de développer des projets communs, lui délèguent de nombreuses **compétences**. La communauté emploie environ 80 personnes. Elle doit veiller à **garantir la qualité du service rendu** à la population en **plaçant la notion de Service Public au centre des préoccupations quotidiennes des agents**.

La Communauté de communes a défini comme enjeux majeurs du territoire : conforter le « bien vivre ensemble », développer une économie s'appuyant sur ses atouts propres, le rendre dynamique, attractif et connecté, préserver l'environnement exceptionnel de la Presqu'île de Crozon et de l'Aulne Maritime et être une collectivité exemplaire.

Après un an de transition suite à la fusion, la Communauté de communes souhaite pérenniser et poursuivre la **démarche d'amélioration continue des performances Qualité / Sécurité / Social / Environnement / Énergie (QSSEÉ)**. Celle-ci a été mise en place progressivement depuis 2008 par la CCPC et reconnue par les certifications suivantes jusqu'en 2017 :

- ISO 9001 & ISO 14001 :** Direction et Pôle Ressources (hors antenne du Faou), les services Déchets, Piscine, Eau, Espaces Naturels, (Qualité) (Environnement) Ingénierie Communale et Enfance Jeunesse (prévue en 2018)
Antenne du Faou et le reste du Pôle Aménagement/Développement Durable (prévue en 2019)
- OHSAS 18001 :** Service Piscine et service Déchets (hors déchèterie de Rosnoën) (prévue en 2018)
(Sécurité) Usine de Poraon du service de l'Eau (prévue en 2019)
- ISO 50001 :** Service Piscine (prévue en 2019)
(Energie)

Parallèlement, la Communauté de Communes a obtenu le niveau « exemplarité » en termes de performance en **responsabilité sociétale** suite à l'évaluation réalisée en avril 2014 selon la norme ISO 26000 et confirmé en 2015. Les trois aspects du Développement Durable (environnement, social, économie) sont intégrés à toutes les activités de la Communauté de Communes.

Pour améliorer les performances QSSEÉ et répondre aux enjeux majeurs, la Direction a déterminé deux axes principaux :

- **vers les parties intéressées pertinentes : usagers, élus et services communaux**
 - Assurer la satisfaction des usagers lors de la réalisation des prestations,
 - Garantir l'écoute et la prise en compte des besoins spécifiques des différentes catégories d'usagers et le traitement efficace de leurs demandes et réclamations,
 - Trouver le juste équilibre entre la qualité du service et la maîtrise des coûts de gestion afin de limiter le coût payé par les usagers,
 - Assurer la prévention des nuisances engendrées par les activités de la Communauté de Communes,
 - Garantir la confiance sur les prestations (prouver la maîtrise opérationnelle et financière, la prise en compte de la réglementation, la satisfaction des usagers), et une parfaite collaboration dans la mise en œuvre des réformes territoriales,
 - Contribuer à la valorisation de l'image de la Presqu'île de Crozon et de l'Aulne Maritime et à la préservation de l'environnement en faisant du territoire un exemple en matière de politique environnementale et en veillant à la maîtrise des impacts environnementaux des activités, notamment par la prévention des pollutions,
 - Contribuer à l'aménagement et au développement économique et touristique du territoire,
 - Promouvoir la cohésion sociale et la solidarité sur le territoire.

- **vers le personnel de la Communauté de Communes**
 - Développer le professionnalisme du personnel par la mise en place d'un mode de management participatif et adapter leurs compétences afin de maintenir et accroître leur efficacité et leur permettre d'évoluer tout au long de leur carrière,
 - Assurer la sécurité du personnel lors de la réalisation de leurs missions et leur assurer de bonnes conditions de travail au quotidien,
 - Permettre au personnel de prendre en compte les impacts de leurs activités sur l'environnement en les soutenant dans l'application des procédures environnementales.

Il est de la responsabilité de chacun d'assimiler et de s'impliquer dans la politique et les objectifs qualité, sécurité, social, environnement et énergie associés à celle-ci, d'en être les porte-paroles et de les traduire au quotidien dans son travail dans une dynamique d'amélioration continue. Pour cela une communication interne et externe est développée pour toutes les parties intéressées. La communication interne vise à informer le personnel sur les actions des services et à l'impliquer dans la vie de la collectivité et notamment dans la démarche QSSEÉ.

Aussi, la direction s'engage à :

- **se conformer aux exigences légales** en vigueur et aux autres,
- **protéger** l'environnement en supprimant ou réduisant ses impacts, à **lutter** contre les pollutions liées à ses activités et à **contribuer** à la transition énergétique,
- **prévenir** les lésions corporelles et atteintes à la santé physique et mentale de ses agents en ayant un objectif de diminution constante du nombre de jours d'arrêt de travail suite à un accident.

En tant que **Président et Directeur Général de la Communauté de Communes**, nous nous chargeons de mener à bien cette démarche. Nous serons secondés par Mme Laetitia Velly en tant que responsable QSSEÉ et Mme Fanchon Roger en tant qu'animatrice QSSEÉ. Nous nous engageons à mettre à disposition les ressources nécessaires pour assurer le développement et la mise en œuvre d'un Système de Management Qualité / Sécurité / Social / Environnement / Énergie s'inscrivant dans une démarche complète de contribution à un « développement durable » et garantissant la disponibilité de l'information.

Le Président,
Daniel MOYSAN



Le Directeur Général,
Hubert LE BRENN

